

- **Nom**
Thillaye
- **Prénom**
Sabine
- **Adresse**
175 bis bd Charles de Gaulle 37540 Saint-Cyr-sur-Loire
- **Raison sociale**
Députée d'Indre-et-Loire et présidente de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
« Consultation citoyenne sur l'Europe : Unis dans la diversité : quelles sont nos valeurs communes ? Voter, pour quoi faire ? Quelle Europe voulons-nous pour demain ? »
- **Description de l'activité**
Echanges directs avec le public sur les thèmes de cette consultation co-organisée avec l'Université de Tours et la faculté de droit
- **Date et heure**
27 septembre 2018 de 14h30 à 16h30
- **Lieu**
Amphithéâtre D de la Faculté de droit 50 avenue Jean Portalis 37000 Tours
- **Nombre de participants**
250

- **Catégories de publics présents**

A titre principal, des étudiants de l'Université de Tours inscrits à la Faculté de droit, mais aussi en sociologie, histoire, lettres.

La manifestation étant « tout public », étaient également présents dans l'auditoire des citoyens extérieurs.

- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**

Mme Nathalie Loiseau, Ministre auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes

Mme Sabine Thillaye, Députée d'Indre-et-Loire et Présidente de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale

M. Pierre-Yves Monjal, Professeur de droit public à l'Université de Tours, Chaire Jean Monnet, Vice-Président de la Maison de l'Europe d'Indre-et-Loire

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**

Les pouvoirs du Parlement européen

Les élections européennes : la création de listes transnationales

Le traitement médiatique des questions européennes/le désintérêt des citoyens

Le clivage progressistes/populistes

L'accueil des migrants

Le lobbying au Parlement européen

- **Questions / attentes / problèmes soulevés**

Les pouvoirs du Parlement européen

Avec le traité de Lisbonne, le Parlement européen a connu un nouveau renforcement de ses pouvoirs : il est aujourd'hui pleinement co-législateur de l'Union européenne et est en position de faire valoir ses positions dans les échanges qu'il entretient avec le Conseil des Ministres dans le cadre du processus législatif européen, comme l'illustre la question du recours à la pêche électrique en Mer du Nord à propos de laquelle les Parlementaires européens se sont faits l'écho avec succès de l'opposition absolue des ONG à cette pratique.

Plus généralement, les eurodéputés entretiennent un dialogue important avec la société civile : de ce point de vue, il n'est pas exagéré d'affirmer que le Parlement européen joue à plein son rôle de caisse de résonance des attentes des citoyens européens.

Cependant, alors même que le Parlement européen est, après le Parlement indien, le deuxième plus grand parlement au monde, il souffre d'un important déficit d'image : le travail de fond qu'effectuent les parlementaires européens est ainsi très largement méconnu. A cet égard, un important effort de communication serait à faire, non seulement de la part de chaque député, mais aussi au niveau des groupes politiques présents au Parlement européen. Cet effort de communication vaut par ailleurs pour l'ensemble des institutions européennes.

Création de listes transnationales.

La création de telles listes serait indéniablement en phase avec ce qu'est fondamentalement la citoyenneté européenne entendue comme citoyenneté transnationale. Une telle évolution serait également de nature à renforcer la représentativité du Parlement européen et le sentiment de proximité.

Il est certain en tout cas que le système actuel des Euro-Régions n'a pas réussi à rapprocher davantage les citoyens ni de l'UE, ni du/de la député/e qui les représente. Au surplus, ce système ne traduit plus de manière convenable les clivages politiques réels qui existent à propos de l'intégration européenne.

Il est regrettable que la majorité des Etats membres demeure réticente à ce sujet et préfère le maintien des circonscriptions nationales actuelles. De même, les partis politiques européens ne semblent pas davantage ouverts à cette proposition : ils craignent de remettre en cause le statut quo actuel alors qu'ils devraient mener une réflexion de fond s'agissant de la manière dont les listes sont constituées et dont la campagne électorale est menée. Il est toutefois possible que, à l'occasion des élections de mai 2019, certains partis constituent des listes électorales comprenant des candidats issus de différents Etats.

Le traitement médiatique des questions européennes/le désintérêt des citoyens

Le peu d'intérêt que les citoyens manifestent à l'égard des élections européennes, qui se traduit par un taux d'abstention élevé, trouve en partie son explication dans la faible couverture médiatique des questions européennes : le désintérêt des médias nationaux est aussi flagrant que regrettable.

Les débats européens étant réputés peu « vendeurs », les rédactions font souvent le choix de privilégier l'actualité nationale et ne remplissent pas de ce fait le rôle pédagogique qui devrait être le leur. Il existe certes des journalistes spécialistes des questions européennes, mais ils font partie de ce qu'on peut appeler la « bulle bruxelloise » et ne traitent pas de sujets qui pourraient intéresser le grand public. Une solution envisageable pourrait être d'élaborer un cahier des charges prévoyant une durée minimale d'informations consacrées à l'Europe.

Il faut également pointer du doigt la faiblesse de la formation aux questions européennes des journalistes, qui ont pour la plupart une connaissance très approximative de l'Union européenne. Sans un renforcement de la formation dispensée par les écoles de journalisme, les médias ne pourront remplir la mission critique qui leur incombe et continueront, comme ils le font encore trop souvent, à relayer de fausses informations.

Il s'agit par ailleurs de renforcer l'instruction européenne au collège et au lycée pour susciter l'intérêt des citoyens en devenir à l'égard des questions européennes.

Clivage libéraux/populistes

Les prochaines élections européennes seront certainement dominées par la césure entre, d'un côté, une approche de tradition libérale, prenant appui sur les valeurs démocratiques de l'Europe et, de l'autre, une approche à la fois plus populiste et souverainiste de l'Europe. La dérive autoritaire que connaissent certains Etats membres depuis quelque temps, comme la Hongrie où la liberté de la presse a été bridée, ou encore la Pologne, tend à installer ce clivage dans le paysage politique européen. S'il existe dans une fraction importante du corps électoral une tentation

nationaliste, un des enjeux de l'élection sera à la fois de proposer un « vouloir vivre ensemble » autour duquel tous les citoyens européens pourraient se réunir et de rappeler quelles sont les valeurs démocratiques qui sont au fondement du pacte européen.

Accueil des migrants

La crise migratoire a mis à l'épreuve la capacité de l'Europe à trouver des solutions collectives acceptées de tous et a révélé que les Etats n'hésitaient parfois pas à se retrancher derrière leurs intérêts nationaux au détriment de la solidarité européenne. La France a été particulièrement active afin que ses partenaires acceptent, au nom du devoir élémentaire d'humanité, une répartition des migrants entre Etats. Sur son propre sol, elle se doit d'améliorer l'accueil des populations, par exemple en proposant des cours de français et, d'une manière plus générale, en permettant une meilleure insertion.

- **Pistes de proposition formulées**
Cf. section précédente